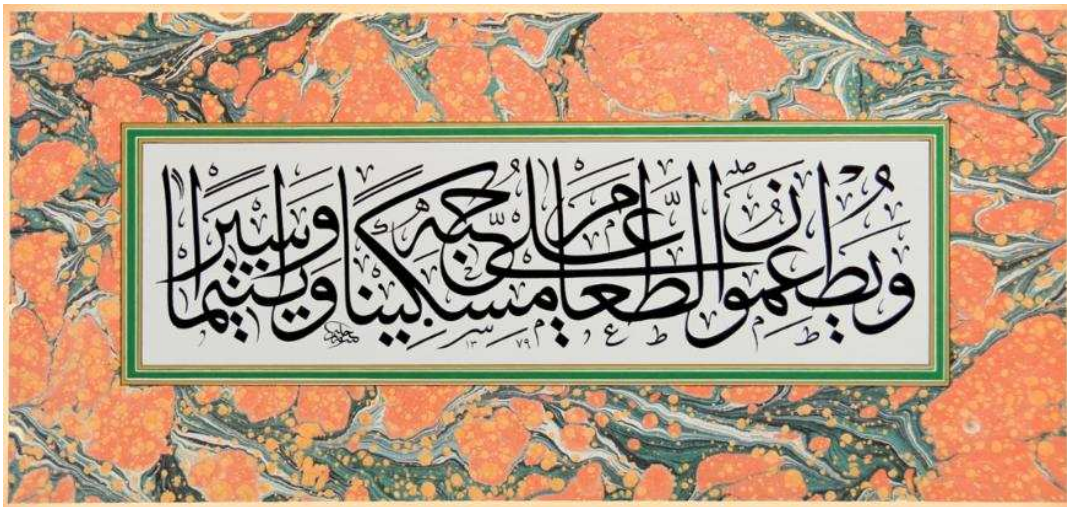


Imam Abdallah

Le musulman et l'argent



Sommaire

1	Introduction.....	3
2	La richesse matérielle en islam	3
2.1	La vision juive.....	3
2.2	La vision chrétienne	3
2.3	La vision musulmane	4
2.4	L'argent comme un chatiment et une punition divine	4
2.1	L'argent comme de Fitna (tentation) et un moyen d'égarement.....	4
2.2	L'argent comme épreuve de la vie.....	4
2.3	L'argent comme un bienfait de Dieu	5
3	Droit à la propriété	8
4	L'homme n'est qu'un gestionnaire.....	8
5	Le riche ne doit pas se rebeller	9
	Histoire de Coré (Karoun)	9
	Les gens du Jardin.....	9
6	L'amour excessif de l'argent est une maladie.....	10
7	Les biens ne doivent pas être un objectif mais un moyen.....	11
8	Le pauvre doit avoir une patiente active	12
9	Les moyens licites pour gagner de l'argent	12
9.1	Le travail	12
9.2	Le commerce.....	13
9.3	La fructification des biens.....	14
9.3.1	Les actions en bourse	14
9.3.2	Finance islamique	14
9.3.3	Le contrat d'association Moucharakat	14
9.3.4	Le contrat de vente Mourabahat	15
9.4	Les dons, les cadeaux.....	15
9.5	L'héritage et le testament	15
9.6	La dot	15
9.7	L'emprunt et les dettes	15
10	Les moyens illicites.....	17
10.1	Le Riba (L'usure).....	18
10.2	Monopoliser et augmenter les prix d'une marchandise (Ihtikar).....	19
10.3	Le vol, l'escroquerie et la spoliation.....	19
10.4	Les jeux de hasard.....	19
11	Comment dépenser l'argent ?	21
11.1	Ne pas interdire ce qu'Allah a autorisé.....	21
11.2	Dépenser dans le Halal.....	22
11.3	Dépenser avec mesure.....	22
11.4	Les devoirs financiers du musulman.....	22
11.4.1	Prendre en charge les membres de sa famille	22
11.4.2	La Zakat	23
11.4.3	Le Hajj	23
11.4.4	Les Kafarat.....	23
11.4.5	Les Sadakat	23
11.4.6	Le sacrifice de l'Aïd.....	23
11.4.7	Prendre en charge les proches, les voisins nécessiteux.....	23
11.4.8	Construire les mosquées	23
11.4.9	Participer pour alléger la souffrance après les catastrophes et les guerres	23

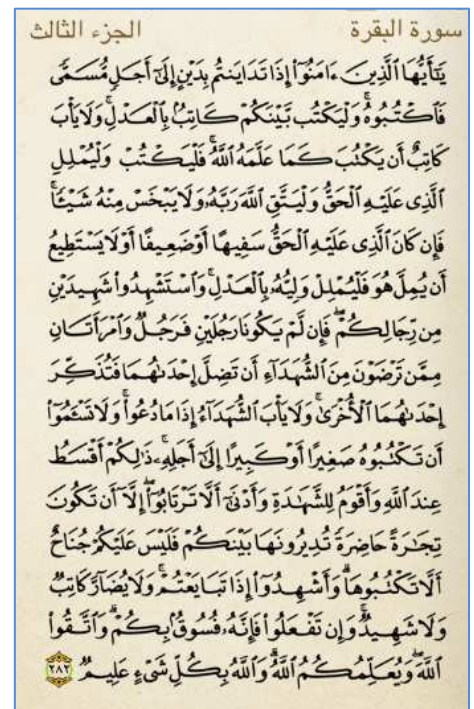
1 Introduction

La morale et l'éthique musulmane concerne tous les domaines de la vie.

Nous n'avons pas l'idée qui consiste à dire : « *Les affaires sont les affaires* » « *Business is business* ».

Le sujet de l'argent et des biens matériels d'une manière plus large à une grande place dans la religion musulmane. Il suffit de savoir que le verset le plus long dans le Coran est le verset 282 de la Sourate 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara) qui concerne un sujet financier à savoir « la contractations d'une dette ».

Beaucoup de versets coraniques traitent les sujets financiers comme : La Zakat, le Riba, le commerce, les emprunts, l'héritage, les Sadakat.



2 La richesse matérielle en islam

2.1 La vision juive

Le prophète Josèphe était un grand financier, il a sauvé l'Egypte et l'orient d'une famine et a su gérer cette grande crise grâce à sa sagesse et à son honnêteté.

Après la sortie de l'Egypte avec le Prophète Moïse le peuple juif emporta avec lui une grande richesse matérielle et lui attache une très grande importance.

Depuis cette époque le rapport des juifs avec l'argent est devenu très particulier.

« Lorsque vous partirez, vous ne partirez point les mains vides. Chaque femme demandera à sa voisine, à l'habitante de sa maison, des vases d'argent, des vases d'or, des parures... et vous dépouillerez l'Égypte [de sa richesse] » Exode 3,21-22.

« Les justes attachent plus d'importance à leurs biens qu'à leur corps. » Talmud

Les économistes juifs sont à l'origine de beaucoup de principes et inventions dans la finance contemporaine.

Exemple : Les prêts sans intérêt entre juifs, et des prêts avec intérêts avec les non-juifs.

2.2 La vision chrétienne

Il est recommandé chez les chrétiens de faire vœu de pauvreté et se détacher des biens matériels de ce bas monde. Certains vont plus loin en considérant la richesse comme un mal qu'il faut éviter et voir même combattre.

« À ces mots, Jésus lui dit: -Il te reste encore une chose à faire: vends tout ce que tu possèdes, distribue le produit de la vente aux pauvres, et tu auras un trésor au ciel. Puis viens et suis-moi! Quand l'autre entendit cela, il fut profondément attristé, car il était très riche. En le voyant ainsi abattu, Jésus dit: -Qu'il est difficile à ceux qui ont des richesses d'entrer dans le royaume de Dieu! Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. » Luc 18:22-25

يقول المسيح فيما تروييه عنه الأنجيل المعتمدة: وجاء رجل يريد أن يتبع المسيح ويسير معه، فقال: اذهب فبع مالك ثم اتبعني ! ما أعسر دخول ملكوت الله على ذوي المال، فلأن يدخل الجمل في ثقب الإبرة أيسر من أن يدخل الغني ملكوت الله). انظر: إنجيل (لوقا 18/24-25)،

2.3 La vision musulmane

La richesse et les biens de ce bas monde peuvent intervenir dans la vie comme :

- Un châtiment et une punition divine ;
- Une tentation ou un moyen d'égarement ;
- Une épreuve et un test ;
- Un bienfait de Dieu.

2.4 L'argent comme un chatiment et une punition divine

La richesse peut être une punition et un chatiment de Dieu : « [55] Que leurs richesses et le nombre de leurs enfants ne t'émerveillent guère ! Dieu ne les leur accorde que pour les faire souffrir ici-bas et les voir rendre péniblement l'âme en négateurs. » 09. Sourate du Repentir (At-Tawba)

﴿فَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَالُهُمْ وَلَا أَوْلَادُهُمْ إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ بِهَا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَتَزْهَقَ أَنْفُسُهُمْ وَهُمْ كَافِرُونَ﴾ (التوبة: ٥٥)

Ils se fatiguent pour la ramasser leur richesse, s'inquiètent de sa perte et s'attristent quand elle diminue.

« [36] Les négateurs dépensent leurs biens pour détourner les gens de la Voie du Seigneur. Et quand ils les auront gaspillés, ils en éprouveront du regret. Puis, après avoir connu la défaite, c'est vers la Géhenne qu'ils seront conduits, » 08. Sourate des Prises de guerre (Al-Anfâl)

﴿إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ لِيَصُدُّوا عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ فَسَيُنْفِقُونَهَا ثُمَّ تَكُونُ عَلَيْهِمْ حَسْرَةً ثُمَّ يُغْلَبُونَ وَالَّذِينَ كَفَرُوا إِلَىٰ جَهَنَّمَ يُخْشَرُونَ﴾ (الأنفال: ٣٦)

2.1 L'argent comme de Fitna (tentation) et un moyen d'égarement

« [28] Sachez que vos richesses et vos enfants ne sont qu'une épreuve pour vous, et qu'auprès de Dieu il y a de magnifiques récompenses ! » 08. Sourate des Prises de guerre (Al-Anfâl)

﴿وَاعْلَمُوا أَنَّمَا أَمْوَالُكُمْ وَأَوْلَادُكُمْ فِتْنَةٌ وَأَنَّ اللَّهَ عِنْدَهُ أَجْرٌ عَظِيمٌ﴾ (الأنفال: ٢٨)

2.2 L'argent comme épreuve de la vie

La vie dans la vision musulmane est une épreuve permanent. Il y a des épreuves amères comme la pauvreté, la maladie, la séparation, etc. et il y a des épreuves douces comme la richesse, la santé, les retrouvailles, etc.

﴿فَأَمَّا الْإِنْسَانُ إِذَا مَا ابْتَلَاهُ رَبُّهُ فَأَكْرَمَهُ وَنَعَّمَهُ فَيَقُولُ رَبِّي أَكْرَمَنِ﴾ (١٥) ﴿وَأَمَّا إِذَا مَا ابْتَلَاهُ فَقَدَرَ عَلَيْهِ رِزْقَهُ فَيَقُولُ رَبِّي أَهَانَنِ﴾ (١٦) ﴿كَلَّا ۖ بَلْ لَا تُكْرِمُونَ الْيَتِيمَ﴾ (١٧) ﴿وَلَا تَحَاضُّونَ عَلَىٰ طَعَامِ الْمِسْكِينِ﴾ (١٨) ﴿وَتَأْكُلُونَ الثَّرَاثَ أَكْلًا لَّمًّا﴾ (١٩) ﴿وَتُحِبُّونَ الْمَالَ حُبًّا جَمًّا﴾ (٢٠) ﴿كَلَّا إِذَا دُكَّتِ الْأَرْضُ دَكًّا دَكًّا﴾ (٢١) ﴿الْفَجْرِ﴾

« [15] Lorsque ton Seigneur, pour éprouver l'homme, l'honore et le comble de bienfaits, celui-ci dit : « Mon Seigneur m'a honoré ! » [16] Mais lorsqu'Il l'éprouve en lui mesurant Ses faveurs,

l'homme s'écrie : « Mon Seigneur m'a humilié ! » [17] Eh bien non ! C'est plutôt vous qui n'êtes pas généreux avec l'orphelin ; [18] c'est plutôt vous qui n'encouragez pas à nourrir l'homme dans le besoin ; [19] c'est plutôt vous qui spoliez les héritiers de leurs biens [20] et qui vouez à la richesse un amour sans fin ! [21] Prenez garde ! Lorsque la Terre sera réduite en poussière ; »
89. Sourate de l'Aube (Al-Fajr)

وَلَتَبْلُؤَنَكُمْ بِشَيْءٍ مِّنَ الْخَوْفِ وَالْجُوعِ وَنَقْصٍ مِّنَ الْأَمْوَالِ وَالْأَنْفُسِ وَالثَّمَرَاتِ وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ ﴿١٥٥﴾ البقرة: ١٥٥

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: "لا تزول قدما عبد يوم القيامة حتى يسأل عن أربع عن عمره فيما أفناه وعن جسده فيما أبلاه وعن ماله من أين أخذه وفيما أنفقاه وعن علمه ماذا عمل به". جامع الترمذي بالإسناد الصحيح

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Le jour du Jugement, nul ne pourra s'éloigner avant d'avoir rendu des comptes sur quatre faits : sa vie : comment l'a-t-il passée ? La connaissance qu'il a reçue : à quelles fins l'a-t-il utilisée ? Ses biens : comment les a-t-il acquit et dépensés ? Son corps : qu'en a-t-il fait ?* » Rapporté par Thirmidi et classé authentique.

يُسْأَلُ الْإِنْسَانُ مِنْ أَيْنَ جَمَعْتَ هَذَا الْمَالَ إِنْ كَانَ أَخَذَهُ مِنْ حَلَالٍ وَصَرَفَهُ فِي حَلَالٍ فِي غَيْرِ مَعْصِيَةِ اللَّهِ، لَيْسَ عَلَيْهِ عُقُوبَةٌ بَلْ إِنْ صَرَفَهُ فِي طَاعَةِ اللَّهِ فِي نَفَقَةِ أَهْلِهِ وَفِي الصَّدَقَاتِ وَنَحْوِ ذَلِكَ يَكُونُ هَذَا الْمَالَ الَّذِي جَمَعَهُ مِنْ حَلَالٍ وَصَرَفَهُ فِي طَاعَةِ اللَّهِ دُخْرًا كَبِيرًا فِي الْآخِرَةِ أَمَا إِنْ جَمَعَهُ مِنْ حَرَامٍ وَصَرَفَهُ فِي حَرَامٍ فَالْوَيْلُ لَهُ ثُمَّ الْوَيْلُ.

La volonté de Dieu a rendu les uns riches et les autres pauvres afin que la vie prenne son cours normal sur terre. Car, si tous les hommes étaient riches, leurs intérêts communs cesseraient.

2.3 L'argent comme un bienfait de Dieu

L'argent est un bienfait de Dieu qui permet de vivre dignement en garantissant les besoins élémentaires auxquels chaque être humain peut prétendre :

- Une nourriture équilibrée et en quantité suffisante
- Une eau pure et purifiante
- Des habits pour les différentes saisons et adaptés à la pudeur et au climat
- Une résidence convenable qui permet de séparer les parents des enfants et les filles des garçons.
- Des moyens pour se soigner
- Des moyens pour accéder à l'éducation et au savoir
- Des moyens pour pouvoir se marier
- Des moyens pour exercer ses obligations religieuses (comme faire le pèlerinage pour un musulman)

L'islam considère la richesse matérielle comme un bienfait de Dieu qui nécessite la gratitude et la reconnaissance. « *Quel bienfait le bien utile pour l'homme pieux* » Hadith rapporté par Ahmed

قال رسول الله : ((نعم المال الصالح للرجل الصالح)) رواه أحمد

« [46] Richesses et enfants ne sont que la (Zinat) parure de la vie de ce monde, tandis que les bonnes œuvres qui perdurent ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et suscitent dans le cœur des fidèles une belle espérance. [47] » 18. Sourate de la Caverne (Al-Kahf)

الْمَالُ وَالْبَنُونَ زِينَةُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَالْبَاقِيَاتُ الصَّالِحَاتُ خَيْرٌ عِنْدَ رَبِّكَ ثَوَابًا وَخَيْرٌ أَمَلًا ﴿٤٦﴾ الكهف: ٤٦

Des fausses idées :

- « A eux la Dounia (ce bas monde) et à nous la Akhira (l'au-delà) » !!!
- « Si Dieu donne à une personne la Dounia il le privera de la Akhira. »

Ces idées proviennent d'une mauvaise compréhension de certains Hadith comme celui-ci : « *La Dounia est une prison pour le croyant et un paradis pour les mécréants* » Hadith rapporté par Mouslim et Termidhi

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: "الدُّنْيَا سِجْنُ الْمُؤْمِنِ وَجَنَّةُ الْكَافِرِ" مسلم و الترمذي

Le Coran corrige : « [32] Dis : « **Qui a déclaré illicites les parures et les mets succulents dont Dieu a gratifié Ses serviteurs ?** » Réponds : « **Ils sont destinés en cette vie aux croyants et ils seront leur apanage dans la vie future.** » C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes à des gens qui comprennent. » 07. Sourate des Murailles (Al-A'râf)

قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ اللَّهِ الَّتِي أَخْرَجَ لِعِبَادِهِ وَالطَّيِّبَاتِ مِنَ الرِّزْقِ ۚ قُلْ هِيَ لِلَّذِينَ آمَنُوا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا خَالِصَةً يَوْمَ الْقِيَامَةِ ۗ كَذَلِكَ نُفَصِّلُ الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٣٢﴾ الأعراف

La pauvreté n'est pas valorisée en Islam. « *La pauvreté extrême mène à la mécréance,* » Mousnad Achihab

عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: "كَادَ الْفَقْرُ أَنْ يَكُونَ كُفْرًا، وَكَادَ الْحَسَدُ يَغْلِبُ الْقَدَرَ" مسند الشهاب

وقال العيني في عمدة القاري: وذلك لأن الفقر ربما يحمل صاحبه على مباشرة ما لا يليق بأهل الدين والمروءة، ويهجم على أي حرام كان ولا يبالي، وربما يحمله على التلفظ بكلمات تؤديه إلى الكفر.

قال المناوي في فيض القدير: (كاد الفقر) أي الفقر مع الاضطرار إلى ما لا بد منه كما ذكره الغزالي -أن يكون كفرا- أي: قارب أن يوقع في الكفر؛ لأنه يحمل على حسد الأغنياء، والحسد يأكل الحسنات، وعلى التذلل لهم بما يدنس به عرضه ويثلم به دينه، وعلى عدم الرضا بالقضاء وتسخط الرزق، وذلك إن لم يكن كفرا فهو جار إليه، ولذلك استعاذ المصطفى صلى الله عليه وسلم من الفقر.

Dans une évocation, le prophète nous demande de demander la protection d'Allah de la pauvreté.

قوله عليه الصلاة والسلام: اللهم إني أعوذ بك من الكفر والفقر. رواه أبو داود وأحمد

ومن أدعيته المأثورة: "اللهم إني أسألك الهدى والتقى، والعفاف والغنى". رواه مسلم في الذكر والدعاء (2721)، وأحمد في المسند (3692)، والترمذي في الدعوات (3489)، وابن ماجه في الدعاء (3832)، عن عبد الله بن مسعود.

عن أنس رضي الله عنه قال: قالت أمي: يا رسول الله، خادمك أنس ادع الله له. قال: "اللهم أكثر ماله وولده، وبارك له فيما أعطيته". متفق عليه: رواه البخاري في الدعوات (6380)، ومسلم في الفضائل (2481)، كما رواه أحمد في المسند (13013).

Comment peut-on soutenir l'islam sans la richesse et sans argent ?

Exemples de Prophètes riches

Youcef

Souleymane

Choaïb

Exemples de compagnons riches :

- Abou Bakr (ﷺ)
 - o « *Aucun bien ne m'a été plus utile que l'argent d'Aboubakr* »
 - o Il a utilisé son argent pour libérer les esclaves musulmans
 - o « *Qu'est ce que tu as laissé à ta famille ô Aboubakr ? Je leur ai laissé Allah et son Messager* »
- Abderrahmane ben Aouf (رضي الله عنه) : Un génie des affaires commerciales
 - o L'histoire de Aïcha avec Abderrahmane ben Aouf.
 - o Le Prophète, présenta Abderrahmane à Saâd Ibn Rabya. Pour qu'ils lient un lien de fraternité entre eux deux. Ce dernier dit : " Mon frère ! Je suis l'un des hommes les plus riches de Médine. J'ai deux vergers. Je te céderai le verger que tu veux et je te ferais épouser la femme que tu choisiras. " Abderrahmane répondit : " Que Dieu te bénisse, toi, ta famille ainsi que ta richesse. Mais oriente-moi simplement et indique moi où se trouve le marché "
 - o Après avoir pris connaissance du marché, il se mit à acheter de la marchandise pour la revendre et ainsi il s'est procuré des ressources non seulement pour vivre et pour se marier, mais aussi pour soutenir la mission du Prophète (ﷺ).
 - o Un jour la caravane de Abderrahmane Ibn Aouf (رضي الله عنه), composée de sept cents chameaux chargés de vivres, entra à Médine et provoqua un grand remue-ménage. Aïcha (رضي الله عنها) interrogea son entourage : « Qu'est-ce que ce bruit ? » On lui répondit : C'est la caravane d'Abdurrahmane Ibn Aouf qui rentre de voyage. Aïcha dit : « Qu'Allah lui bénisse ce qu'Il lui a donné dans ce monde, certes, sa récompense dans l'au-delà est beaucoup plus importante, j'ai entendu le Messager d'Allah dire : “Abderrahmane Ibn Aouf entrera au Paradis en rampant” ». On a rapporté cette bonne nouvelle à Abderrahmane Ibn Aouf lequel se précipita vers Aïcha et lui dit : “ Ô Mère, est-ce vrai que tu as entendu cette annonce du Prophète ? ” Oui, lui rétorque Aïcha. Il a sauté de joie en disant : “Si je pouvais, je voudrai entrer debout au Paradis, je te prends à témoin, mère, que je fais don à Dieu (fi sabil illeh) de toute cette caravane, les chameaux, leurs bâts et leurs charges”.
 - o Après la mort du Prophète (ﷺ), les dépenses des épouses de ce dernier ainsi que leurs charges matérielles étaient entièrement financées par Abderrahmane. C'était pour lui, une façon de rester fidèle au prophète
- Othmane Ben Affane (رضي الله عنه) : Il a acheté le Paradis à deux reprises au Prophète. La première fois en creusant le puits de Ruma, et la seconde fois, lorsqu'il a équipé l'armée musulmane lors de l'expédition de Tabûk
 - o Concernant le puits de Ruma, celui-ci appartenait à un juif de Médine qui exploitait honteusement les musulmans en leur vendant une outre d'eau à un prix très excessifs. En voyant cet état de fait, l'Envoyé d'Allâh laissa entendre son souhait de voir un de ses compagnons les plus aisés acheter ce puits pour soulager les musulmans de leur calvaire. 'Uthmân se pressa aussitôt de répondre au vœu du Prophète et proposa au juif d'acheter son puits. Mais celui-ci n'accepta de lui vendre que la moitié, c'est à dire par alternance d'un jour sur deux. Le prix était très élevé, environ douze milles dirhams, mais 'Uthmân donna son accord. Il ne voulait pas décevoir son Prophète et laisser son vœu sans suite. Une fois la moitié du puits acquis, les musulmans trouvèrent l'astuce pour contourner la cupidité du propriétaire. Ils puisèrent durant le jour qui leur était imparti, une quantité suffisante pour deux jours, de

façon à ce que le jour suivant, imparti au juif, ils n'en aient pas besoin. Voyant que cette astuce lui causait déficit, le juif proposa à 'Uthmân de lui céder sa moitié. 'Uthmân accepta l'offre et acheta l'autre part. Il mit ensuite le puits à la disposition de tous les habitants de Médine pour en jouir gracieusement.

- o 'Uthmân intervint également dans l'équipement de l'armée musulmane dans l'expédition de Tabûk. A la suite d'informations faisant état de préparatifs intenses par les byzantins d'une attaque contre les musulmans, le Prophète décida de les précéder et d'aller à leur rencontre. Or, l'armée qui devait aller en expédition manquait terriblement d'armes et de montures. C'est pourquoi le Prophète lança un appel pour l'équipement des hommes devant partir en expédition. Bien évidemment, les musulmans et les musulmanes contribuèrent, chacun selon ses moyens, à pourvoir les soldats en armes et en montures. Les femmes firent don de leurs bijoux, leurs biens les plus précieux. Mais en dépit de la bonne volonté de chacun, cela restait insuffisant. Le Messager d'Allâh annonça alors : "Celui qui fait l'effort d'équiper ces hommes en ces moments difficiles obtiendra le pardon de Dieu !" On vit alors 'Uthmân s'avancant en donna tout ce qui était nécessaire pour acheter l'équipement des membres de l'expédition. Réjoui, l'Envoyé d'Allâh eut pour 'Uthmân cette parole : "Rien de ce que 'Uthmân pourra faire après ce jour, ne pourra lui nuire !"

3 Droit à la propriété

L'islam garantit le droit à la propriété pour chaque personne. Homme, femme, grand, petit, musulman, non musulman, ...

L'Islam admet et protège la propriété privée contre toute spoliation. Elle fait partie des cinq intégrités que l'islam est venu pour sauvegarder. (Le culte, la vie, les biens, la raison et l'honneur)

- Le Prophète (ﷺ) dit : « *Celui qui meurt en défendant ses biens est un martyr, celui qui meurt en défendant sa vie est un martyr, celui qui meurt en défendant sa religion est un martyr, celui qui meurt en défendant sa famille est un martyr.* » (Abou Dawud et Tirmidhi).
- Le Prophète (ﷺ) dit : « *Certes, votre sang, vos richesses et votre honneur sont choses sacrées comme ce jour-ci, dans ce mois-ci et dans ce pays-ci* » Al-Bukhârî

Le Coran motionne à plusieurs reprises les biens comme une propriété de la personne. Elle peut, après avoir observé les droits de Dieu, en disposer à sa guise.

{ خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً } [التوبة: 103]

{ وَجَاهِدُوا بِأَمْوَالِكُمْ وَأَنْفُسِكُمْ } [التوبة: 41]

Cependant, l'islam interdit à une personne de s'accaparer et de s'approprier un bien public utilisé par les autres comme l'eau, les espaces communs, ...

4 L'homme n'est qu'un gestionnaire

Le Coran nous dit : « **7. croyez en Allah et en son Messager, et dépensez de ce dont il vous a donné la lieutenance. Ceux d'entre vous croient et dépensent [pour la cause d'Allah] auront une grande récompense.** » 57. Sourate du Fer (Al-Hadîd)

﴿أَمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَأَنْفِقُوا مِمَّا جَعَلَكُمْ مُسْتَخْلَفِينَ فِيهِ فَالَّذِينَ آمَنُوا مِنْكُمْ وَأَنْفَقُوا هُمْ أَجْرٌ كَبِيرٌ﴾ [الحديد: ٧]

« [87] – « Ô Shu`ayb ! Sont-ce tes prières qui t'ordonnent de nous pousser à renier le culte de nos ancêtres ou à ne plus disposer de nos richesses comme nous l'entendons ? Est-ce toi l'homme sage et sensé que nous connaissons ? » » 11. Sourate de Hûd (Hûd)

قَالُوا يَا شُعَيْبُ أَصْلَاحُكَ تَأْمُرُكَ أَنْ تَتْرِكَ مَا يَعْبُدُ آبَاؤُنَا أَوْ أَنْ نَفْعَلَ فِي أَمْوَالِنَا مَا نَشَاءُ إِنَّكَ لَأَنْتَ الْحَلِيمُ الرَّشِيدُ ﴿٨٧﴾ هود: ﴿٨٧﴾

5 Le riche ne doit pas se rebeller

« [6] Et pourtant c'est cet homme-là qui devient rebelle, [7] dès qu'il se sent en mesure de se suffire à lui-même, » 96. Sourate de l'Adhérence (Al-'Alaq)

Histoire de Coré (Karoun)

« [76] En vérité, Coré appartenait au peuple de Moïse ; mais sa violence envers ses congénères ne connut point de limite le jour où Nous lui donnâmes tant de trésors que les clefs en étaient trop lourdes à porter pour une bande d'hommes pourtant très forts. Son peuple lui disait : « Ne te réjouis pas trop ! Dieu n'aime pas les gens pleins de gloriole. [77] Emploie plutôt les richesses que Dieu t'a accordées pour gagner l'ultime demeure, sans pour autant renoncer à ta part de bonheur dans ce monde. Sois bon envers les autres comme Dieu l'a été envers toi ! Ne favorise pas la corruption sur la Terre, car Dieu n'aime pas les corrupteurs. » [78] Mais Coré répondait : « Ce que j'ai, je le dois uniquement à la science que je possède. » Ne savait-il donc pas que Dieu avait déjà détruit avant lui tant de générations d'hommes plus redoutables que lui par leur force et leur nombre ? Mais les criminels ne seront même pas interrogés sur leurs péchés. [79] Coré se présenta un jour devant son peuple avec tout son faste, ce qui poussa ceux qui voulaient jouir de la vie présente à dire : « Si seulement nous possédions des richesses semblables à celles de Coré ! Il a vraiment une chance extraordinaire ! » [80] – « Malheureux que vous êtes, leur répliquèrent ceux qui avaient reçu la science. La récompense de Dieu est bien meilleure pour celui qui croit et pratique les bonnes œuvres. » Mais une telle récompense n'échoit qu'à ceux qui sont constants dans l'épreuve. [81] Nous fîmes alors engloutir par la terre Coré et son palais, et sa suite fut impuissante à le secourir contre Dieu, pas plus qu'il ne put se secourir lui-même. [82] Et ceux qui, la veille, souhaitaient être à sa place se mirent le lendemain à dire : « Il est vrai que Dieu prodigue Ses richesses ou les restreint à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et si Dieu ne S'était pas montré bienveillant envers nous, Il nous aurait sûrement fait engloutir. Il est donc certain que les négateurs ne pourront jamais réussir ! » [83] Cette dernière demeure, Nous la réservons à ceux qui ne veulent être, sur Terre, ni altiers ni corrupteurs. Et ce sont ceux qui craignent leur Seigneur qui auront la fin la plus heureuse. » 28. Sourate du Récit (Al-Qasas)

﴿٧٦﴾ إِنَّ قَارُونَ كَانَ مِنْ قَوْمِ مُوسَى فَبَغَى عَلَيْهِمْ ۖ وَآتَيْنَاهُ مِنَ الْكُنُوزِ مَا إِنَّ مَفَاتِحَهُ لَتَنُوءَ بِالْعُصْبَةِ أُولَى الْقُوَّةِ إِذْ قَالَ لَهُ قَوْمُهُ لَا تَفْرَحْ ۖ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْفَرِحِينَ ﴿٧٦﴾ وَابْتَغِ فِيمَا آتَاكَ اللَّهُ الدَّارَ الْآخِرَةَ ۖ وَلَا تَنْسَ نَصِيبَكَ مِنَ الدُّنْيَا ۚ وَأَحْسِنْ كَمَا أَحْسَنَ اللَّهُ إِلَيْكَ ۖ وَلَا تَبْغِ الْفَسَادَ فِي الْأَرْضِ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمُفْسِدِينَ ﴿٧٧﴾ قَالَ إِنَّمَا أُوتِيتُهُ عَلَىٰ عِلْمٍ عِنْدِي ۚ أَوَلَمْ يَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ قَدْ أَهْلَكَ مِنْ قَبْلِهِ مِنَ الْقُرُونِ مَنْ هُوَ أَشَدُّ مِنْهُ قُوَّةً وَأَكْثَرُ جَمْعًا ۖ وَلَا يُسْأَلُ عَنْ دُنُوهُمْ الْمُجْرِمُونَ ﴿٧٨﴾ فَخَرَجَ عَلَىٰ قَوْمِهِ فِي زِينَتِهِ ۚ قَالَ الَّذِينَ يُرِيدُونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا يَا لَيْتَ لَنَا مِثْلَ مَا أُوتِيَ قَارُونُ إِنَّهُ لَذُو حَظٍّ عَظِيمٍ ﴿٧٩﴾ وَقَالَ الَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ وَيْلَكُمْ ثَوَابُ اللَّهِ خَيْرٌ لِمَنْ آمَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا وَلَا يُلْقَاهَا إِلَّا الْيَاسِرُونَ ﴿٨٠﴾ فَخَسَفْنَا بِهِ وَبَدَارِهِ الْأَرْضَ فَمَا كَانَ لَهُ مِنْ فِئَةٍ يَنْصُرُونَهُ مِنْ دُونِ اللَّهِ وَمَا كَانَ مِنَ الْمُنْتَصِرِينَ ﴿٨١﴾ وَأَصْبَحَ الَّذِينَ تَمَنَّوْا مَكَانَهُ بِالْأَنْفُسِ يَقُولُونَ وَيْكَأَنَّ اللَّهَ يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَيَقْدِرُ ۚ لَوْلَا أَنْ مَنَّ اللَّهُ عَلَيْنَا لَخَسَفَ بِنَا ۚ وَيْكَأَنَّهُ لَا يُفْلِحُ الْكَافِرُونَ ﴿٨٢﴾ تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا ۚ وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٨٣﴾

Les gens du Jardin

« [17] Nous avons éprouvé ces impies comme Nous avons éprouvé les propriétaires du verger, quand ils jurèrent d'en cueillir les fruits de bon matin, [18] sans dire : « Si Dieu le veut. » [19] Or, pendant leur sommeil, un fléau déchaîné par ton Seigneur vint frapper leur verger [20] qui se trouva le lendemain complètement détruit. [21] Réveillés de bonne heure, les propriétaires s'interpellèrent : [22] « Partez vite à votre plantation si vous voulez en cueillir les fruits ! » [23] Et ils se mirent en route, en se disant à voix basse : [24] « Ne laissez aujourd'hui aucun pauvre y

entrer ! » [25] Puis ils pressèrent le pas, décidés à ne rien donner aux pauvres, convaincus que cela était en leur pouvoir. [26] Mais, arrivés au verger, ils s'écrièrent : « Nous nous sommes sûrement trompés de lieu ! [27] Ou plutôt nous sommes complètement ruinés ! » [28] Le plus modéré d'entre eux leur dit alors : « Ne vous avais-je pas conseillé de glorifier votre Seigneur ? » [29] – « Que notre Seigneur soit exalté ! En vérité, nous étions injustes ! », S'écrièrent-ils. [30] Puis, se tournant les uns vers les autres, ils se mirent à se faire des reproches [31] et à dire : « Malheur à nous ! Nous avons agi avec démesure ! [32] Puisse Dieu nous donner en échange quelque chose de meilleur que ce jardin ! C'est en Lui que nous mettons notre espoir ! » [33] Tel fut leur châtement. Mais plus dur encore est le châtement de la vie future, si seulement ils pouvaient le savoir ! » 68. Sourate de la Plume (Al-Qalam)

إِنَّا بَلَوْنَاهُمْ كَمَا بَلَوْنَا أَصْحَابَ الْجَنَّةِ إِذْ أَقْسَمُوا لَيَصْرِمُنَّهَا مُصْبِحِينَ ﴿١٧﴾ وَلَا يَسْتَنْتُونَ ﴿١٨﴾ فَطَافَ عَلَيْهَا طَائِفٌ مِّن رَّبِّكَ وَهُمْ نَائِمُونَ ﴿١٩﴾ فَأَصْبَحَتْ كَالصَّرِيمِ ﴿٢٠﴾ فَتَنَادَوْا مُصْبِحِينَ ﴿٢١﴾ أَنِ اعْبُدُوا عَلٰى حَرْثِكُمْ إِن كُنتُمْ صَارِمِينَ ﴿٢٢﴾ فَانطَلَقُوا وَهُمْ يَتَخَفَتُونَ ﴿٢٣﴾ أَن لَّا يَدْخُلَنَّهَا الْيَوْمَ مَسْكِينٌ ﴿٢٤﴾ وَعَدُوا عَلَىٰ حَرْثٍ قَادِرِينَ ﴿٢٥﴾ فَلَمَّا رَأَوْهَا قَالُوا إِنَّا لَضَالُّونَ ﴿٢٦﴾ بَلْ نَحْنُ مَحْرُومُونَ ﴿٢٧﴾ قَالَ أَوْسَطُهُمْ أَلَمْ أَقُلْ لَّكُمْ لَوْلَا تُسَبِّحُونَ ﴿٢٨﴾ قَالُوا سُبْحَانَ رَبِّنَا إِنَّا كُنَّا ظَالِمِينَ ﴿٢٩﴾ فَأَقْبَلَ بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ يَتَلَوْهُمْ ﴿٣٠﴾ قَالُوا يَا وَيْلَنَا إِنَّا كُنَّا طَاغِينَ ﴿٣١﴾ عَسَىٰ رَبُّنَا أَن يُبْدِلَنَا خَيْرًا مِّنْهَا إِنَّا إِلَىٰ رَبِّنَا رَاغِبُونَ ﴿٣٢﴾ كَذٰلِكَ الْعَذَابُ ۖ وَلَٰعَذَابُ الْآخِرَةِ أَكْبَرُ ۚ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ ﴿٣٣﴾ القلم

6 L'amour excessif de l'argent est une maladie

L'amour des biens est une chose naturelle chez l'homme, elle doit être contrôlée « [6] En vérité, l'homme est bien ingrat envers son Seigneur ! [7] Ingratitude qu'il est, du reste, le premier à reconnaître, [8] sans parler de son amour excessif pour les biens de ce monde ! » 100. Sourate des Coursiers (Al-Âdiyât)

إِنَّ الْإِنسَانَ لِرَبِّهِ لَكَنُودٌ (٦) وَإِنَّهُ عَلَىٰ ذٰلِكَ لَشَهِيدٌ (٧) وَإِنَّهُ لِحُبِّ الْخَيْرِ لَشَدِيدٌ (٨) العاديات

L'amour excessif de l'argent est une maladie qui doit être combattue dans nos cœurs. Abou wakid Al-laythi dit : Nous nous rendions chez le prophète lorsqu'il recevait une inspiration divine et il nous informait et un jour il dit : « Allah dit ; Nous avons fait descendre l'argent pour l'acquittement de la prière et de la charité et si le fils d'Adam avait une rivière (d'argent) ,il espérerait une seconde et s'il avait deux rivières, il espérerait une troisième et rien ne remplit le ventre du fils d'Adam que la terre et Allah accueille le repentir du repentant » [Boukhari et Ahmed]

عَنْ ابْنِ شِهَابٍ، قَالَ: أَخْبَرَنِي أَنَسُ بْنُ مَالِكٍ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ قَالَ: " لَوْ أَنَّ لِابْنِ آدَمَ وَادِيًا مِنْ ذَهَبٍ أَحَبَّ أَنْ يَكُونَ لَهُ وَادِيَانِ، وَلَنْ يَمْلَأَ فَاهُ إِلَّا التُّرَابَ، وَيَتُوبُ اللَّهُ عَلَى مَنْ تَابَ " البخاري و أحمد

« [1] La passion des richesses ne cessera de vous dominer [2] que le jour où vous serez, dans vos tombes, enterrés. [3] Prenez garde ! La Vérité vous sera un jour dévoilée ! [4] Encore une fois, prenez garde ! La Vérité vous sera un jour dévoilée ! » 102. Sourate de la Passion des richesses (At- Takâthur)

Le Coran nous ordonne de ne pas succomber à la maladie de l'avarice « [9] ... Heureux les gens qui savent se prémunir contre leur propre avarice ! »

Le Prophète (a) dit : «Trois choses mènent l'homme à sa perte : l'avarice, la passion et la vanité. », il dit encore : «La foi et l'avarice ne peuvent jamais cohabiter dans le cœur d'un croyant. »

« [5] À celui donc qui est charitable et pieux, [6] qui ajoute foi à la bonne Parole de Dieu, [7] Nous faciliterons l'accès vers le bonheur ; [8] mais à celui qui est avare et plein de suffisance, [9] qui traite de mensonge la bonne Parole du Seigneur, [10] Nous faciliterons l'accès vers le malheur, » 92. Sourate de la Nuit (Al-Layl)

فَأَمَّا مَنْ أُعْطِيَ وَاتَّقَى ﴿٥﴾ وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى ﴿٦﴾ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَى ﴿٧﴾ وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَى ﴿٨﴾ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَى ﴿٩﴾ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْعُسْرَى ﴿١٠﴾ وَمَا يُغْنِي عَنْهُ مَالُهُ إِذَا تَرَدَّى ﴿١١﴾ الليل

L'éducation spirituelle du musulman ne doit pas omettre la purification du cœur de l'attachement aux biens matériels de ce bas monde. Beaucoup de musulmans réussissent dans certains domaines spirituels et échouent dans le domaine de l'argent. Ils peuvent prier la nuit, jeûner le jour, lire le Coran mais être touché par l'avarice et la tentation du matériel.

7 Les biens ne doivent pas être un objectif mais un moyen

L'argent c'est un moyen et non pas un objectif. Souvent le moyen peut être qualifié de bon ou de mauvais selon ses conséquences et ses finalités.

L'argent est comparable à une arme, elle peut tuer des innocents comme elle peut les sauver.

L'argent doit être dans la main et non pas dans le cœur, il faut le manipuler et ne pas le laisser nous manipuler.

Le Prophète nous dit dans un Hadith : « *Celui qui fait de l'au de-là son objectif Dieu placera sa richesse dans son cœur, lui rassemblera ses affaires (les siens autour de lui) et sa part de ce bas monde que Dieu lui a destinée lui viendra inévitablement. Celui qui fait de la Dounia son souci principal Dieu placera sa pauvreté entre ses yeux, dispersera ses affaires (les siens autour de lui) et il n'obtiendra de cette Dounia que ce que Dieu lui a déjà réservé.* » Hadith rapporté par Tirmidi.

Dou'a du Messager (ﷺ) « *Ô Allah ne fais pas de la Dounia notre souci principal, ni notre ultime savoir* » Termidhi

عَنْ خَالِدِ بْنِ أَبِي عِمْرَانَ، أَنَّ ابْنَ عُمَرَ قَالَ: " قَلَّمَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ يَتَوَلَّى مِنْ مَجْلِسٍ حَتَّى يَدْعُو بِهَذِهِ الدَّعَوَاتِ لِأَصْحَابِهِ: اللَّهُمَّ اقْسِمْ لَنَا مِنْ خَشْيَتِكَ مَا يَحُولُ بَيْنَنَا وَبَيْنَ مَعَاصِيكَ، وَمِنْ طَاعَتِكَ مَا تُبَلِّغُنَا بِهِ جَنَّاتِكَ، وَمِنْ الْيَقِينِ مَا تَهْوُونَ بِهِ عَلَيْنَا مِصْبِيحَاتِ الدُّنْيَا، وَتَمَتُّعَنَا بِأَسْمَاعِنَا وَأَبْصَارِنَا وَثَوَاتِنَا مَا أَخْيَتُنَا وَاجْعَلْهُ الْوَارِثَ مِنَّا، وَاجْعَلْ ثَأْرَنَا عَلَى مَنْ ظَلَمَنَا، وَانصُرْنَا عَلَى مَنْ عَادَانَا، وَلَا تَجْعَلْ مُصِيبَتَنَا فِي دِينِنَا، وَلَا تَجْعَلِ الدُّنْيَا أَكْبَرَ هَمِّنَا وَلَا مَبْلَغَ عِلْمِنَا، وَلَا تُسَلِّطْ عَلَيْنَا مَنْ لَا يَرْحَمُنَا " الترمذي

و قوله عليه الصلاة والسلام: "اللهم أنت الأول فليس قبلك شيء، وأنت الآخر فليس بعدك شيء، وأنت الظاهر فليس فوقك شيء، وأنت الباطن فليس دونك شيء، أغني من الفقر، وسد عني الدين" 1 رواه مسلم

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ قَالَ: " قَدْ أَفْلَحَ مَنْ أَسْلَمَ، وَزُرِقَ كَفَافًا، وَقَعَّه اللَّهُ بِمَا آتَاهُ " رواه مسلم

« *Malheur à l'adepte de l'argent, malheur à l'adepte des habits (apparences)* » Hadith rapporté par Boukhari

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ قَالَ: " تَعَسَّ عَبْدُ الدِّينَارِ، وَعَبْدُ الدَّرْهِمِ، وَعَبْدُ الْحَمِيصَةِ، إِنْ أُعْطِيَ رَضِيَ وَإِنْ لَمْ يُعْطَ سَخِطَ تَعَسَّ وَأَنْتَكَسَ، وَإِذَا شَيْئٌ فَلَا انْتَقَشَ طَوَى لِعَبْدٍ آخِذٍ بِعَنَانِ فَرْسِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَشْعَثَ رَأْسُهُ مُعْبِرَةً قَدَمَاهُ، إِنْ كَانَ فِي الْحِرَاسَةِ كَانَ فِي الْحِرَاسَةِ، وَإِنْ كَانَ فِي السَّاقَةِ كَانَ فِي السَّاقَةِ، إِنْ اسْتَأْذَنَ لَمْ يُؤْذَنَ لَهُ، وَإِنْ شَفَعَ لَمْ يُشَفَّعْ " البخاري

1- رواه مسلم في الذكر والدعاء (2713)، وأحمد في المسند (8960)، وأبو داود في الأدب (5051)، والترمذي في الدعوات (3400)، عن أبي هريرة.

وقال: { فَأَعْرِضْ عَنْ مَنْ تَوَلَّى عَنْ ذِكْرِنَا وَلَمْ يُرِدْ إِلَّا الْحَيَاةَ الدُّنْيَا * ذَلِكَ مَبْلَغُهُمْ مِّنَ الْعِلْمِ } [النجم: 29، 30]
{ مَّن كَانَ يُرِيدُ الْعَاجِلَةَ عَجَلْنَا لَهُ فِيهَا مَا نَشَاءُ لِمَن نُّرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُ جَهَنَّمَ يَصْلَاهَا مَذْمُومًا مَّدْحُورًا * وَمَن أَرَادَ الْآخِرَةَ وَسَعَىٰ لَهَا سَعْيَهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَٰئِكَ كَانَ سَعْيُهُمْ مَّشْكُورًا } [الإسراء: 18، 19].

8 Le pauvre doit avoir une patiente active

La satisfaction : « *Celui qui se réveille le matin en sécurité, en bonne santé, avec devant lui de quoi manger pour la journée, c'est comme si ce bas-monde tout entier lui appartenait.* » Rapporté par Tirmidhi

عَنْ سَلَمَةَ بْنِ عُبَيْدٍ اللَّهِ بْنِ مُحْصَنِ الْخُطْبِيِّ، عَنْ أَبِيهِ، وَكَانَتْ لَهُ صُحْبَةٌ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ: " مَنْ أَصْبَحَ مِنْكُمْ أَمِنًا فِي سِرِّهِ، مُعَانًى فِي جَسَدِهِ، عِنْدَهُ قُوَّةٌ يَوْمِهِ، فَكَأَنَّمَا حِيزَتْ لَهُ الدُّنْيَا " الترمذي

Dans les affaires de ce bas monde il faut voir ceux qui sont plus pauvres que nous.

9 Les moyens licites pour gagner de l'argent

Chercher le Halal doit être le souci au quotidien de chaque musulman. Il ne faut faire consommer ces enfants que l'argent Halal. S'éloigner du Haram et éviter le douteux.

Les savants ont parlé du meilleur moyen pour avoir sa subsistance ? Le travail avec sa main (artisanat), l'agriculture, le commerce, ...

9.1 Le travail

Le travail est valorisé en Islam. Il est considéré par certains savants comme le meilleur moyen pour avoir le bien

L'histoire de celui qui est venu demander la Sadakat au prophète.

« Il vaut mieux à l'un de vous de porter un fagot de bois sur le dos, que de demander l'aumône à autrui qui à son gré lui donne ou lui refuse. » Boukhari

Le Messager (ﷺ) dit « La main haute est meilleure que la main basse. » Hadith rapporté par Boukhari et Mouslim

ولقد قال المصطفى (ﷺ): ((اليد العليا خير من اليد السفلى)) رواه البخاري ومسلم

« Nul n'a jamais mangé de meilleure nourriture que celle qu'il a obtenue du travail de ses mains. En outre, Dawood (عليه السلام), le Prophète d'Allah, se nourrissait du fruit de son travail » Hadith rapporté par Boukhari

وقال ﷺ: ((ما أكل أحد طعاما خيرا من أن يأكل من عمل يده، وإن نبي الله داود كان يأكل من عمل يده)) رواه البخاري

« Celui qui prend sa corde et s'en revient avec une charge de bois sur le dos, afin de la vendre, est meilleur que celui qui mendie auprès des hommes, que ceux-ci lui fassent l'aumône ou la lui refusent. Ainsi Allah préserve son honneur » Boukhari

« Le plus pur de ce que vous consommez provient de votre propre salaire » Hadith rapporté par Tirmidi

ومر رجل على النبي فرأى أصحاب رسول الله من جلده ونشاطه فقالوا: يا رسول الله، لو كان هذا في سبيل الله، فقال رسول الله: ((إن كان خرج يسعى على ولده صغاراً فهو في سبيل الله، وإن كان خرج يسعى على أبوين شيخين فهو في سبيل الله، وإن كان خرج يسعى على نفسه يعفها فهو في سبيل الله، وإن كان خرج يسعى رياءاً...)). أخرجه الطبراني في المعجم الكبير

ثبت عنه ﷺ في أنه قال: ((كان زكريا عليه السلام نجارا)) صحيح مسلم

On a demandé au prophète (ﷺ) une fois quel est le meilleur travail ? Il dit travailler avec sa main ou faire du commerce.

Omar (رضي الله عنه) dit « je vois l'homme avec une belle apparence et quand on me dit qu'il ne travaille pas alors je ne lui donne plus de considération » Il dit encore « un travail même humiliant vaut mieux que de rester inactif »

Omar à ceux qui restaient à la mosquée au lieu d'aller travailler et disent que nous sommes Moutawakiloun « Du ciel il ne pleut ni de l'or ni de l'argent, vas travailler » et il les fait sortir de la mosquée.

L'histoire du fils qui voyage pour rechercher sa subsistance et voit sur son chemin un renard manger les restes de ce que les lions ont chassé. Le père dit à son fils : « J'aurais aimé voir mon fils comme un lion qui mange et donne aux autres à manger et non pas un renard qui ne mange de ce que laissent les lions »

لأن تكون أسدا تأكل الثعالب من فضلاته أشرف من أن تكون ثعلبا تأكل من فضلات الأسود

« On demanda au Messenger (ﷺ) quel est le meilleur moyen de subsistance ? Il dit le travail de l'homme avec ses mains et tout commerce bon » Hadith authentique rapporté par Tabarani

فقد سئل رسول الله (ﷺ) : أي الكسب أفضل قال: ((عمل الرجل بيده وكل بيع مبرور)) رواه الطبراني وهو صحيح

Le travail en islam est cadré par les conditions suivantes :

- Doit s'exercer uniquement dans un meilleur et un domaine légal et Halal
- Doit se faire d'une bonne manière et en cherchant la perfection
- Ne doit pas nous pousser à négliger nos obligations religieuses
- Ne doit pas nous pousser à l'injustice envers les gens.

9.2 Le commerce

« [275] Ceux qui pratiquent l'usure se présenteront, le Jour de la Résurrection, comme des aliénés possédés par le démon et ce, pour avoir affirmé que l'usure est une forme de vente, alors que Dieu a permis la vente et a interdit l'usure. Celui qui, instruit par cet avertissement, aura renoncé à cette pratique pourra conserver ses acquis usuraires antérieurs et son cas relèvera du Seigneur ; mais les récidivistes seront voués au Feu éternel. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

الَّذِينَ يَأْكُلُونَ الرِّبَا لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ الَّذِي يَتَخَبَّطُهُ الشَّيْطَانُ مِنَ الْمَسِّ ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا إِنَّمَا الْبَيْعُ مِثْلُ الرِّبَا وَأَحَلَّ اللَّهُ الْبَيْعَ وَحَرَّمَ الرِّبَا فَمَنْ جَاءَهُ مَوْعِظَةٌ مِنْ رَبِّهِ فَانْتَهَى فَلَهُ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُ إِلَى اللَّهِ وَمَنْ عَادَ فَأُولَئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٢٧٥﴾ البقرة:

« [10] Une fois la prière achevée, répandez-vous sur la Terre, à la recherche des bienfaits de votre Seigneur, sans oublier d'en invoquer souvent le Nom ! Peut-être y trouverez-vous une source de bonheur. » 62. Sourate du Vendredi (Al-Jumu'a)

Le Messenger (ﷺ) dit « Le commerçant véridique et honnête sera avec les prophètes les véridiques et les martyres » Hadith rapporté par Tirmidi et Ibn Majah

وروى الترمذي وابن ماجه بسند حسن عن النبي صلى الله عليه وآله وسلم أنه قال: ((التاجر الصدوق الأمين، مع النبيين والصديقين والشهداء))

L'activité économique et les transactions sont régies par les valeurs :

- L'honnêteté, Ne pas cacher les vices de la marchandise.

جاء في البخاري باب: إِذَا بَيَّنَّ الْبَيْعَانِ وَلَمْ يَكُنْهُمَا وَنَصَحَا وَيُذَكِّرُ عَنْ الْعَدَاءِ بْنِ خَالِدٍ، قَالَ: كَتَبَ لِي النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ هَذَا مَا اشْتَرَيْتُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ مِنَ الْعَدَاءِ بْنِ خَالِدٍ بَيْعَ الْمُسْلِمِ مِنَ الْمُسْلِمِ، لَا دَاءَ، وَلَا خَبِثَةَ، وَلَا غَائِلَةَ، وَقَالَ فَتَادَةُ: الْعَائِلَةُ الزَّانَا، وَالسَّرِيقَةُ، وَالْإِبَاقُ،

وَقَالَ عُقْبَةُ بْنُ عَامِرٍ: لَا يَحِلُّ لِأَمْرِي بَيْعُ سِلْعَةٍ يَعْلَمُ أَنَّ بِهَا دَاءً إِلَّا أَخْبَرَهُ

Okba ibn Amir dit « il n'est pas permis à un musulman de vendre une marchandise qui a défaut sans en informer l'acheteur »

(1947) - [2079] عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ الْحَارِثِ، رَفَعَهُ إِلَى حَكِيمِ بْنِ حِزَامٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ: " الْبَيْعَانِ بِالْخِيَارِ مَا لَمْ يَتَفَرَّقَا، أَوْ قَالَ حَتَّى يَتَفَرَّقَا، فَإِنْ صَدَقَا وَبَيَّنَّا، بُورِكَ لُهُمَا فِي بَيْعِهِمَا، وَإِنْ كَتَمَا وَكَذَبَا، مُحِطَتْ بِرَكَةُ بَيْعِهِمَا "

- La justice,
 - o « [1] Malheur aux fraudeurs [2] qui lorsqu'ils achètent aux autres exigent pleine mesure, [3] mais qui lorsque eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres faussent le poids et trichent dans la mesure ! [4] Ces gens-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités, [5] en un jour solennel, [6] un jour où les hommes comparaitront devant le Maître de l'Univers ? [7] Qu'ils prennent garde ! La liste des pervers se trouve consignée dans le Sijjīn. » 83. Sourate des Fraudeurs (Al-Mutaffifin)

وَاللَّامُطَفِّفِينَ ﴿١﴾ الَّذِينَ إِذَا اكْتَالُوا عَلَى النَّاسِ يَسْتَوْفُونَ ﴿٢﴾ وَإِذَا كَالُوهُمْ أَوْ وَزَنُوهُمْ يُخْسِرُونَ ﴿٣﴾ أَلَا يَظُنُّ أُولَٰئِكَ أَنَّهُمْ مَبْعُوثُونَ ﴿٤﴾ لِيَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿٥﴾ يَوْمَ يَقُومُ النَّاسُ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٦﴾ كَلَّا إِنَّ كِتَابَ الْفُجَارِ لَفِي سِجِّينٍ ﴿٧﴾ الْمُطَفِّفِينَ

- La responsabilité : Ne pas vendre ce qui nuit à la santé, moralité et à la religion des gens.
- La fraternité : Aider les pauvres et agir d'une manière douce et souple.

جاء في البخاري باب السُّهُولَةِ وَالسَّمَاخَةِ فِي الشِّرَاءِ وَالْبَيْعِ، وَمَنْ طَلَبَ حَقًّا فَلْيُطْلَبْ فِي عَقَافٍ عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ قَالَ: " رَجِمَ اللَّهُ رَجُلًا سَمَحًا، إِذَا بَاعَ، وَإِذَا اشْتَرَى، وَإِذَا افْتَضَى "

Lancez-vous pour entreprendre et faire du commerce

9.3 La fructification des biens

9.3.1 Les actions en bourse

Il n'est pas interdit en islam d'acheter et vendre des actions d'une société cotée en bourse à condition que l'activité principale de cette société ne soit pas illicite comme la fabrication, l'achat ou la vente d'alcool, la pornographie, le tabac, etc.

9.3.2 Finance islamique

Les cinq piliers de l'islam financier contiennent 3 principes négatifs (-) et 2 principes positifs (+) :

- Interdiction du "Riba" (L'usure);
- Interdiction du "Gharar" ni de "Maysir" (hasard, spéculation);
- Interdiction d'investir dans les secteurs illicites;
- L'obligation de partage des profits et des pertes ;
- L'adossment à un actif tangible.

9.3.3 Le contrat d'association Moucharakat

Une association entre deux parties (ou plus) dans le capital d'une entreprise, projet ou opération moyennant une répartition des résultats (pertes ou profits) dans des proportions convenues.

9.3.4 Le contrat de vente Mourabahat

Un contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur. Ce contrat ne doit pas être la règle dans les transactions entre musulmans mais juste une exception si d'autres modes de transaction ne sont plus possibles.

9.4 Les dons, les cadeaux

(3485) - [3403] أَخْبَرَنَا عَبْدُ اللَّهِ بْنُ مُحَمَّدٍ بْنُ سَلَمٍ، قَالَ: حَدَّثَنَا حَزْمَةُ بْنُ يَحْيَى، قَالَ: حَدَّثَنَا ابْنُ وَهْبٍ، قَالَ: أَخْبَرَنَا عَمْرُو بْنُ الْحَارِثِ، أَنَّ بَكْرَ بْنَ سَوَادَةَ حَدَّثَهُ، أَنَّ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ زَيْدٍ الْمَعْفَرِيَّ حَدَّثَهُ، عَنْ قَبِيصَةَ بْنِ دُوَيْبٍ، أَنَّ عُمَرَ بْنَ الْخَطَّابِ، أَعْطَى ابْنَ السَّعْدِيِّ أَلْفَ دِينَارٍ، فَأَبَى أَنْ يَقْبَلَهَا، وَقَالَ: أَنَا عَنْهَا غَنِيٌّ، فَقَالَ لَهُ عُمَرُ: إِنِّي قَائِلٌ لَكَ مَا قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: " إِذَا سَأَلَكَ اللَّهُ إِلَيْكَ رِزْقًا مِنْ غَيْرِ مَسْأَلَةٍ، وَلَا إِشْرَافٍ نَفْسٍ، فَخُذْهُ، فَإِنَّ اللَّهَ أَعْطَاكَهُ " صحيح ابن حبان

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: " تَهَادُّوا، تَحَابُّوا " السنن الكبرى للبيهقي

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: " تَهَادُّوا فَإِنَّ الْهَدِيَّةَ تُذْهِبُ وَحَرَ الصَّدْرِ، وَلَا تَحْقِرَنَّ جَارَةً لِجَارَتِهَا، وَلَوْ شِقَّ فُرْسِنِ شَاةٍ " رواه الترمذي

9.5 L'héritage et le testament

« Il est meilleur pour toi de laisser tes héritiers riches que de les laisser pauvres et mendiants » Hadith rapporté par Boukhari et Mouslim

قال رسول الله لسعد بن أبي وقاص: ((إنك أن تذر ورثتك أغنياء خير لك من أن تذرهم عالة يتكففون الناس)) متفق عليه

« [180] Il vous est prescrit, lorsque l'un d'entre vous est sur le point de mourir en laissant quelques biens, de faire un testament en faveur de ses père et mère et de ses parents les plus proches, suivant l'usage établi. C'est un devoir pour ceux qui craignent le Seigneur. [181] Ceux qui dénaturent les dispositions d'un testament, après en avoir pris connaissance, commettent un délit dont ils sont seuls à supporter les conséquences, car Dieu sait tout et entend tout. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

{كُتِبَ عَلَيْكُمْ إِذَا حَضَرَ أَحَدُكُمْ الْمَوْتُ إِنْ تَرَكَ خَيْرًا الْوَصِيَّةُ لِلْأُولَادِ وَالْأَقْرَبِينَ بِالْمَعْرُوفِ حَقًّا عَلَى الْمُتَّقِينَ} [البقرة: 180]

9.6 La dot

9.7 L'emprunt et les dettes

« 245. Quiconque prête à Allah de bonne grâce, Il le lui rendra multiplié plusieurs fois. »

« Celui qui allège la souffrance d'un croyant, Allah allège sa souffrance le jour du jugement dernier, celui qui facilite à celui qui est dans la difficulté Allah lui facilite les difficultés du jour du jugement dernier »

L'islam a autorisé l'emprunt d'argent entre les gens, mais il a bien réglementé. Le verset suivant parle des emprunts « 282. Ô les croyants ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit » «Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréerez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous laissez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. » « Mais si vous êtes en voyage et ne trouvez pas de scribe, un gage reçu suffit. S'il y a entre vous une confiance réciproque, que celui à qui on a confié quelque chose la restitue ; et qu'il craigne Allah son Seigneur. »

Prêter de l'argent sans intérêt est la plus grande forme de charité, bien plus grande que de faire une aumône gratuite. Un don peut sauver une vie pour une journée, mais un prêt préserve ce sentiment d'autonomie si nécessaire pour se remettre sur pied. C'est la raison pour laquelle chaque groupe de musulman est censé avoir au moins un fond de prêt sans intérêt. Contrairement à la Sadakat, prêter sans intérêt concerne aussi bien le riche que le pauvre.

Malgré l'autorisation le prophète (ﷺ) nous déconseille fortement d'avoir recours au prêt, il nous dit « **Quand l'homme s'endette il n'hésitera pas à mentir et à trahir ses engagements** » Omar nous dit « faite attention au crédit car il commence par des soucis et il fini par la dispute » Le prophète (ﷺ) de multiplier le dou'a suivant « **O Allah je demande ta protection contre les soucis et la tristesse, contre la faiblesse et l'impuissance, contre la lâcheté et l'avarice et contre le poids de la dette et la domination des hommes** » Le musulman ne contracte pas de dette qu'on cas de nécessité majeur. Il doit avertir le prêteur de ces moyens de paiement et lui exposer sa situation.

Rembourser ses dettes. Le prophète (ﷺ) dit « **celui qui prend les bien des gens avec l'intention de les rembourser Allah le fait pour lui, celui qui les prend avec l'intention de la détruire Allah le détruit** ». Il dit encore « **Celui qui prend les bien des gens avec l'intention de ne pas les rembourser Il rencontrera Allah voleur** » Il dit encore « Le retard de celui qui a la possibilité de rembourser est une injustice » Il dit « **Le martyre se voit pardonner tous ses péchés sauf la dette** » Allah nous dit qu'avant de partager un héritage la dette du défunt doit être remboursée.

حَدَّثَنَا يُونُسُ بْنُ مُحَمَّدٍ، حَدَّثَنَا لَيْثٌ يَعْنِي ابْنَ سَعْدٍ، عَنْ جَعْفَرِ بْنِ رَبِيعَةَ، عَنْ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ هُرْمُزٍ، عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ ذَكَرَ: " أَنَّ رَجُلًا مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ، سَأَلَ بَعْضَ بَنِي إِسْرَائِيلَ أَنْ يُسَلِّقَهُ أَلْفَ دِينَارٍ، قَالَ: اثْنَيْنِ بِشَهَادَةٍ أَشْهَدُهُمْ، قَالَ: كَفَى بِاللَّهِ شَهِيدًا، قَالَ: اثْنَيْنِ بِكَفِيلٍ، قَالَ: كَفَى بِاللَّهِ كَفِيلًا، قَالَ: صَدَقْتَ، فَدَفَعَهَا إِلَيْهِ إِلَى أَجَلٍ مُسَمًّى. فَخَرَجَ فِي الْبَحْرِ، فَقَضَى حَاجَتَهُ، ثُمَّ اتَّخَذَ مَرْكَبًا يُقَدِّمُ عَلَيْهِ لِأَجَلٍ الَّذِي كَانَ أَجَلُهُ، فَلَمْ يَجِدْ مَرْكَبًا، فَأَخَذَ خَشَبَةً فَتَقَرَّرَهَا، وَأَدْخَلَ فِيهَا أَلْفَ دِينَارٍ وَصَحِيفَةً مَعَهَا إِلَى صَاحِبِهَا، ثُمَّ رَجَعَ مُوَضَّعَهَا، ثُمَّ أَتَى بِهَا الْبَحْرَ، ثُمَّ قَالَ: اللَّهُمَّ إِنَّكَ قَدْ عَلِمْتَ أَنِّي اسْتَلَقْتُ مِنْ فُلَانٍ أَلْفَ دِينَارٍ، فَسَأَلَنِي كَفِيلًا، فَقُلْتُ: كَفَى بِاللَّهِ كَفِيلًا، فَضَرَبَنِي بِكَ، وَسَأَلَنِي شَهِيدًا، فَقُلْتُ: كَفَى بِاللَّهِ شَهِيدًا، فَضَرَبَنِي بِكَ، وَإِنِّي قَدْ جِئْتُ أَنْ أَجِدَ مَرْكَبًا أَبْعَثُ إِلَيْهِ بِالَّذِي أَعْطَانِي، فَلَمْ أَجِدْ مَرْكَبًا، وَإِنِّي اسْتَوْدَعْتُكَهَا، فَرَمَى بِهَا فِي الْبَحْرِ حَتَّى وَجَّهَتْ فِيهِ، ثُمَّ انْصَرَفَ، يَنْظُرُ وَهُوَ فِي ذَلِكَ يَطْلُبُ مَرْكَبًا يُخْرِجُ إِلَى بَلَدِهِ، فَخَرَجَ الرَّجُلُ الَّذِي كَانَ أَسْلَقَهُ يَنْظُرُ لَعَلَّ مَرْكَبًا يَجِيءُ بِمَالِهِ، فَإِذَا بِالْحَشَبَةِ الَّتِي فِيهَا الْمَالُ، فَأَخَذَهَا لِأَهْلِهِ حَطَبًا، فَلَمَّا كَسَرَهَا وَجَدَ الْمَالَ وَالصَّحِيفَةَ، ثُمَّ قَدِمَ الرَّجُلُ الَّذِي كَانَ تَسَلَّفَ مِنْهُ، فَأَتَاهُ بِالْأَلْفِ دِينَارٍ، وَقَالَ: وَاللَّهِ مَا زِلْتُ جَاهِدًا فِي طَلَبِ مَرْكَبٍ لِأَتِيكَ بِمَالِكَ، فَمَا وَجَدْتُ مَرْكَبًا قَبْلَ الَّذِي أَتَيْتُ فِيهِ، قَالَ: هَلْ كُنْتَ بَعَثْتَ إِلَيَّ بِشَيْءٍ؟ قَالَ: أَلَمْ أَخْبِرْكَ أَنِّي لَمْ أَجِدْ مَرْكَبًا قَبْلَ هَذَا الَّذِي جِئْتُ فِيهِ؟ قَالَ: فَإِنَّ اللَّهَ قَدْ آدَى عَنْكَ الَّذِي بَعَثْتَ بِهِ فِي الْحَشَبَةِ، فَانْصَرَفَ بِالْأَلْفِ رَاشِدًا " الامام البخاري (8384) - [8381]

D'après Abou Houreira, le Messager (ﷺ) a dit: « *Un des Banû Israël demanda à un de ses concitoyens de lui prêter mille dinars. Ce dernier lui dit : « apportez-moi des témoins » Il lui répondit : « Allah me suffit comme témoin ! ». Il lui dit : « apporte moi un garant ». Il lui répondit : « Dieu me suffit comme garant ! ». Il lui dit alors: «Tu as raisons ». Il lui donna donc l'argent pour une durée limitée.*

L'homme partit ensuite en mer pour régler ses affaires. Une fois le délai arrivé à son terme, Il voulut revenir à son pays, mais ne trouva pas de bateau. Il prit alors un tronc, y fit un trou et y mit les mille dinars et un message pour son créancier. Il mit le tronc dans l'eau et invoqua Allah en ces termes: « Mon Dieu! Tu sais que j'ai emprunté mille dinars à un tel. Il m'a demandé un garant et j'ai répondu que Dieu me suffit comme garant. Et il T'a accepté comme garant. Il m'a demandé un témoin et j'ai répondu que Dieu me suffit comme témoin. Et il t'a accepté comme témoin. J'ai fais mon possible pour trouver un bateau et lui ramener son dû, mais je n'ai pas trouvé ce que je cherchais. Je Te confie donc ce tronc et ce qu'il contient. »

Une fois le tronc jeté en mer, il retourna sur ces pas à la recherche d'un autre bateau. Pendant ce temps, son créancier se rendit au port dans l'espoir qu'un bateau lui ramène son argent. Il ne vit pas de bateau, mais vit le tronc qu'il avait envoyé avec l'argent et le message. Il le ramena chez lui avec l'intention d'en faire du bois. Mais une fois qu'il le coupa, il découvrit l'argent et le message.

Peu après, l'homme à qu'il prêta mille dinars revint de son voyage. Il apporta les mille dinars et lui dit : « Par Dieu, j'ai fais tout mon possible pour trouver un bateau en vain. Maintenant que je t'ai trouvé, je suis revenu avec ton argent. »

Son prêteur lui dit : « Est-ce tu m'as envoyé quelques choses ? » Il lui répondit : « Je t'informe que je n'ai pas trouvé de bateau avant celui-ci » Il lui dit : « Sache qu'Allah a transmis ce que tu as envoyé dans le tronc, retourne chez-toi accompagné de la guidance de Dieu. » Hadith rapporté par Boukhari.

L'islam enjoint l'emprunteur à respecter les délais et d'être bon avec son prêteur, il doit prendre l'initiative de contacter son prêteur et se déplacer pour aller le voir et ne pas le contraire. (Comme pour venir demander le prêt). Dès qu'il a la possibilité de rembourser il doit le faire même avant le terme fixé. Il peut même, s'il a les moyens, rembourser plus et mieux que ce qu'il a emprunté. A condition que cela ne soit ni condition ni un souhait du prêteur, car c'est un Riba. En cas de retard ou de dispute avec le prêteur il doit supporter et ne répondre que par le bien. Un jour un homme est venu demander son due chez le prophète (ﷺ) mais il était grossier et n'a pas respecté le prophète (ﷺ) les compagnons du prophète s'apprétaient à lui faire du mal mais le prophète (ﷺ) dit « **Laisser le, il a demandé son bien, celui qui demande son bien peut parler. Achetez-lui un chameau** » Ils ont dit nous ne trouvons qu'un chameau meilleur que le sien il dit « **Achetez celui là le meilleur d'entre vous est celui qui rembourse le mieux** » Le prophète a remboursé une dette qu'il avait contracté pour une bataille et a dit au prêteur « Qu'Allah bénisse ta famille et tes biens, la récompense d'un crédit est de le rembourser et d'être reconnaissant »

L'islam demande au prêteur de bien demander ses biens. Il recommande, si l'emprunteur n'a pas la possibilité de rembourser de lui accorder un délai supplémentaire ou d'alléger sa dette. Particulièrement pour celui qui s'est endetté pour se marier ou arranger entre des gens.

Allah nous dit « **278. Ô les croyants ! Craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. 279. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messenger. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne lésez personne, et vous ne serez point lésés. 280. A celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité ! Si vous saviez ! 281. Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés.** »

Dans le hadith Sahih le prophète (ﷺ) dit « **Il y avait un homme qui prêtait aux gens et il disait à son trésorier si tu trouve une personne dans la difficulté pardonne sa dette il se peut qu'Allah nous pardonne. Il a rencontré Allah et Il lui effectivement pardonné** »

« **Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout.** » Sourate 4 : les femmes (An-Nisa') (versets 58)

10 Les moyens illicites

Le musulman ne peut produire ni faire du commerce de ce qui est nuisible moralement ou physiquement même si cela lui rapporte beaucoup d'argent.

Cultiver le tabac ou les matières enivrantes ou nuisibles est interdit même si cela rapporte beaucoup. L'islam interdit de gagner de l'argent en causant la perte aux autres. « **[219] Ils t'interrogent sur le**

vin et le jeu de hasard. Réponds-leur : « Dans l'un comme dans l'autre, il y a un grave péché et quelques avantages pour les hommes ; mais le péché l'emporte largement sur les avantages qu'on peut en tirer. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

Le Prophète (ﷺ) dit : « Quand Allah interdit une chose Il interdit aussi son prix » Hadith

Le commerçant n'a pas le droit de cacher les défauts de sa marchandise ou de mentir sur ses qualités (publicité mensongère). Le Prophète (ﷺ) dit après avoir constaté une fraude : « Celui qui nous trahit n'est pas des nôtres » Hadith

Le musulman n'a pas le droit d'acquérir des biens ou de les développer par l'intermédiaire de la transgression ou de la ruse.

10.1 Le Riba (L'usure)

وَمَا آتَيْتُمْ مِّن رِّبَا لِّيَرْبُو فِي أَمْوَالِ النَّاسِ فَلَا يَرْبُو عِنْدَ اللَّهِ ۖ وَمَا آتَيْتُمْ مِّن زَكَاةٍ تُرِيدُونَ وَجْهَ اللَّهِ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُضَعِفُونَ [٣٠:٣٩]

« [39] L'argent que vous prêtez à usure dans l'espoir de vous enrichir au détriment des biens de vos semblables ne vous sera d'aucun profit auprès de votre Seigneur ; mais l'argent que vous donnez en aumônes zakat, pour être agréables à Dieu, sera pour vous porté à plusieurs fois sa valeur. » 30. Sourate des Byzantins (Ar-Rûm)

فَبِظُلْمٍ مِّنَ الَّذِينَ هَادُوا حَرَّمْنَا عَلَيْهِمْ طَيِّبَاتٍ أُحِلَّت لَّهُمْ وَبَصَدَّتْهُمُ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ كَثِيرًا [٤:١٦٠] وَأَخَذَهُمُ الرِّبَا وَقَدْ نُهُوا عَنْهُ وَأَكْلِهِمْ أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْبَاطِلِ ۚ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَافِرِينَ مِنْهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا [٤:١٦١]

« [161] C'est aussi à cause de la pratique de l'usure, bien qu'elle leur ait été interdite, et de leur habitude de s'accaparer injustement des biens d'autrui, que Nous avons préparé pour ceux d'entre eux qui sont infidèles de terribles tourments. » 04. Sourate des Femmes (An-Nisâ')

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا الرِّبَا أَضْعَافًا مُّضَاعَفَةً ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ [٣:١٣٠]

« [130] Ô vous qui croyez ! Ne pratiquez pas l'usure pour multiplier sans cesse vos profits ! Craignez Dieu si vous voulez assurer le salut de votre âme ! » 03. Sourate de la Famille d'Imran (Âl-'Imrân)

الَّذِينَ يَأْكُلُونَ الرِّبَا لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ الَّذِي يَتَخَبَّطُهُ الشَّيْطَانُ مِنَ الْمَسِّ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا إِنَّمَا الْبَيْعُ مِثْلُ الرِّبَا ۚ وَأَحَلَّ اللَّهُ الْبَيْعَ وَحَرَّمَ الرِّبَا ۚ فَمَن جَاءَهُ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّهِ فَانْتَهَىٰ فَلَهُ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُ إِلَى اللَّهِ ۚ وَمَنْ عَادَ فَأُولَٰئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ [٢:٢٧٥] يَمْحَقُ اللَّهُ الرِّبَا وَيُغْبِي الصَّدَقَاتِ ۚ وَاللَّهُ لَا يُحِبُّ كُلَّ كَفَّارٍ أَثِيمٍ [٢:٢٧٦] إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ هُمْ أَجْرُهُمْ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ [٢:٢٧٧] يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَذَرُوا مَا بَقِيَ مِنَ الرِّبَا إِن كُنتُمْ مُّؤْمِنِينَ [٢:٢٧٨] فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا فَأْذَنُوا بِحَرْبٍ مِّنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ ۚ وَإِن تُبْتِغُوا فَلَكَم رُءُوسُ أَمْوَالِكُمْ لَا تَظْلُمُونَ وَلَا تُظْلَمُونَ [٢:٢٧٩]

« [275] Ceux qui pratiquent l'usure se présenteront, le Jour de la Résurrection, comme des aliénés possédés par le démon et ce, pour avoir affirmé que l'usure est une forme de vente, alors que Dieu a permis la vente et a interdit l'usure. Celui qui, instruit par cet avertissement, aura renoncé à cette pratique pourra conserver ses acquis usuraires antérieurs et son cas relèvera du Seigneur ; mais les récidivistes seront voués au Feu éternel. [276] Dieu réduira à néant le profit usuraire et fera fructifier le mérite des aumônes. Dieu n'aime pas tout impie endurci et tout pécheur. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ قَالَ: "اجْتَنِبُوا السَّبْعَ الْمُوبِقَاتِ، قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، وَمَا هُنَّ، قَالَ: الشَّرْكُ بِاللَّهِ، وَالسَّخَرُ، وَقَتْلُ النَّفْسِ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ، وَأَكْلُ الرِّبَا، وَأَكْلُ مَالِ الْيَتِيمِ، وَالنَّوْءُ يَوْمَ الرَّحْفِ، وَقَدْفُ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ الْعَافِيَّاتِ" البخاري

عَنْ جَابِرٍ، قَالَ: "لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ أَكْلَ الرِّبَا وَمُؤْكِلَهُ وَكَاتِبَهُ وَشَاهِدِيهِ وَقَالَ: هُمْ سَوَاءٌ" مسلم
عَنْ سُلَيْمَانَ بْنِ عَمْرٍو، عَنْ أَبِيهِ، قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ، يَقُولُ: "أَلَا إِنَّ كُلَّ رِبَا مِنْ رَبَا الْجَاهِلِيَّةِ مَوْضُوعٌ لَكُمْ رُءُوسُ أَمْوَالِكُمْ، لَا تَظْلِمُونَ وَلَا تُظْلَمُونَ، ... قَالَ: اللَّهُمَّ هَلْ بَلَّغْتُ، قَالُوا: نَعَمْ، ثَلَاثَ مَرَّاتٍ، قَالَ: اللَّهُمَّ اشْهَدْ، ثَلَاثَ مَرَّاتٍ"

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ قَالَ: "يَأْتِي عَلَى النَّاسِ زَمَانٌ يَأْكُلُونَ فِيهِ الرِّبَا"، قَالَ: قِيلَ لَهُ: النَّاسُ كُلُّهُمْ؟ قَالَ: "مَنْ لَمْ يَأْكُلْهُ مِنْهُمْ، نَالَهُ مِنْ غُبَارِهِ" أحمد

10.2 Monopoliser et augmenter les prix d'une marchandise (Ihtikar)

Il est interdit en islam qu'un commerçant ou un groupe de commerçant, après avoir obtenu le monopole sur une marchandise nécessaire quelconque, retire cette marchandise dans l'objectif de faire augmenter son prix et empêcher ainsi la concurrence légale de réguler les prix. Cette attitude est appelée « Ihtikar » ce qui signifie « Utiliser sa position d'ayant le monopole pour profiter et imposer des prix élevés »

10.3 Le vol, l'escroquerie et la spoliation

L'Islam comme toutes les religions interdit le vol sous toutes ses formes.

L'escroquerie.

Utiliser la faiblesse des gens pour dérober leurs biens.

L'utilisation de l'argent et des outils d'autrui ou public à des fins personnelles sans avoir l'autorisation de le faire.

Ne pas régler aux gens leurs droits après avoir profiter de leurs efforts.

جاء في الحديث: "أعطوا الأجير أجره، قبل أن يجفَّ عرقه"2، وفي الحديث القدسي الذي رواه البخاري: "ثلاثة أنا خصمهم يوم القيامة ... وفيه - ورجل استأجر أجيرا فاستوفى منه ولم يعطه أجره"3.

10.4 Les jeux de hasard

Le Coran évoque sous l'appellation de "Al Maysir". Bien que les anciennes pratiques du Maysir n'existe plus aujourd'hui, son principe, lui, n'a pas changé et est encore présent dans tous les jeux de hasard avec mise. C'est la raison pour laquelle il y a unanimité entre les savants musulmans pour considérer l'ensemble des formes de jeux de hasard (avec mise) qui existent actuellement (ou qui seront inventées à l'avenir suivant ce même principe) comme étant strictement interdites.

Aujourd'hui malheureusement, nous sommes entrés dans une phase où de nouvelles formes de jeux font de plus en plus souvent leur apparition, accompagnées par de très fortes campagnes médiatiques qui ne manquent pas de faire miroiter les sommes (de plus en plus extravagantes) en jeu... Ce qui fait que l'attrait pour ces jeux prend également de l'ampleur. Il est donc devenu

- رواه ابن ماجه في الرهون (2443)، عن ابن عمر، وصححه الألباني في صحيح ابن ماجه (1980).2

- رواه البخاري في البيوع (2227)، احمد في المسند (8692)، وابن ماجه في الرهون (2442)، عن أبي هريرة.3

indispensable d'effectuer un petit rappel à ce sujet, afin que, InchaAllah, chacun d'entre nous puisse trouver la force de lutter efficacement contre cette tentation grandissante.

Les messages « SMS » surfacturés sont aussi une forme de jeux de hasard.

Pour ce qui est de la gravité de ce péché en Islam, on peut déjà s'en faire une idée uniquement en lisant le passage suivant :

« Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salat. Allez-vous donc y mettre fin ? »

قال تعالى: { يا أيها الذين آمنوا إنما الخمر والميسر والأنصاب والأزلام رجس من عمل الشيطان فاجتنبوه لعلكم تفلحون ، إنما يريد الشيطان أن يوقع بينكم العداوة والبغضاء في الخمر والميسر و يصدكم عن ذكر الله و عن الصلاة فهل أنتم منتهون } [سورة المائدة: الآيات 90 : 91]

و قال تعالى: { يسألونك عن الخمر و الميسر قل فيهما إثمٌ كبير و منافع للناس و إثمهما أكبر من نفعهما } [سورة البقرة: الآية 219]

Dans un Hadith rapporté par Mouslim, le Prophète ﷺ a comparé celui qui s'adonne au "Nard Chîr" (forme bien particulière de jeu de hasard qui existait à l'époque de la Révélation) à une personne qui trempe ses mains dans le sang et la chair du porc... C'est vous dire combien, aux yeux du Prophète ﷺ, cette pratique était détestable...

Par ailleurs, comme cela avait été évoqué de façon implicite au début, les jeux de hasard occasionnent des effets extrêmement néfastes, non seulement au niveau individuel, mais également sur la société entière. En sus de la dépendance qui se développe chez le joueur, il y a aussi une sorte d'ivresse qui le prend, le faisant perdre progressivement sa conscience et son bon sens. Il en arrive ainsi à négliger ses responsabilités fondamentales pour satisfaire son vice. On ne compte plus le nombre de personnes qui, au lieu de subvenir aux besoins financiers de leur famille ou de s'acquitter de leurs dettes envers leurs créanciers, préfèrent "jeter" leur argent dans l'assouvissement de cette passion du jeu... Pourtant chacun sait pertinemment que dans les jeux, les chances de gains sont extrêmement minimes, comparativement aux risques de pertes. Nul besoin de se plonger dans des statistiques détaillées pour comprendre cela il suffit de regarder le nombre de nouvelles formes de jeux qui font leur apparition régulièrement pour être persuadé que les créateurs de ces jeux ne sont certainement pas ceux qui risquent de perdre de l'argent. Donc, en jouant, on contribue à accentuer un peu plus le déséquilibre économique au sein de la société. L'argent de la majorité se retrouve ainsi monopolisé entre les mains d'une minorité, chose contre laquelle l'Islam a toujours lutté.

Mais le désastre des jeux de hasard ne s'arrêtent pas là, sur le plan moral également, leur effet néfaste se fait ressentir.

Dans les jeux de hasard, pour que l'on gagne, il faut absolument que d'autres participants perdent de leur argent. En d'autres mots, on souhaite, ne serait-ce inconsciemment, l'appauvrissement relatif des autres pour son enrichissement personnel.

Voici donc quelques unes des raisons qui expliquent pourquoi le musulman se doit de détester et d'éviter les jeux de hasard sous toutes leurs formes.

11 Comment dépenser l'argent ?

يَسْأَلُونَكَ مَاذَا يُنْفِقُونَ ۖ قُلْ مَا أَنْفَقْتُ مِنْ خَيْرٍ فَلِللَّذِينَ وَاللَّذِينَ الْأَقْرَبِينَ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَإِنَّ السَّبِيلَ ۖ وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ [٢:٢١٥]

« 215 Ils t'interrogent: «Qu'est-ce qu'on doit dépenser?» Dis: «Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Allah le sait» » 2. Sourate La Vache (AlBAqara)

L'islam combat la thésaurisation

11.1 Ne pas interdire ce qu'Allah a autorisé

Allah aime voir la trace de Ses bienfaits sur son serviteur.

Le Messager (ﷺ) dit « Mangez, buvez, dépensez dans la voie d'Allah sans gaspillage ni orgueil, certes Allah aime voir les traces de ses bienfaits sur son serviteur » Hadith authentique rapporté dans le Mostadarak

عن قتادة ، عن عمرو بن شعيب ، عن أبيه ، عن جده ، أن رسول الله صلى الله عليه وآله وسلم قال " : كلوا واشربوا وتصدقوا في غير سرف ولا مخيلة إن الله تعالى يحب أن يرى أثر نعمته على عبده " هذا حديث صحيح الإسناد ولم يخرجاه المستدرک على الصحيحين

Se rappeler parler des bienfaits cachés et apparents d'Allah. C'est une manière d'être reconnaissant et de remercier Allah fréquemment.

« 11. Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le. » Sourate 93 : AD-DOUHA (LE JOUR MONTANT)

وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ ﴿١١﴾ الضحى

« [87] « vous qui croyez ! Ne vous interdisez pas les bonnes choses que Dieu a rendues licites pour vous, en évitant cependant tout excès, car Dieu n'aime pas ceux qui dépassent les limites permises ! [88] Mangez de ce que Dieu vous a donné de licite et d'agréable ! Craignez Dieu en qui vous croyez ! » 05. Sourate de la Table (Al-Mâ'ida)

{ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَحْزَمُوا طَيِّبَاتٍ مَا أَحَلَّ اللَّهُ لَكُمْ وَلَا تَعْتَدُوا إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمُعْتَدِينَ } [المائدة:87].

« [4] Ils t'interrogeront sur ce qui leur est permis. Dis-leur : « Tout ce qui est bon vous est permis. » 05. Sourate de la Table (Al-Mâ'ida)

{ يَسْأَلُونَكَ مَاذَا أَحَلَّ لَهُمْ قُلْ أُحِلَّ لَكُمْ الطَّيِّبَاتُ } [المائدة:4].

« [31] Ô fils d'Adam ! Mettez vos plus beaux habits à chaque prière ! Mangez et buvez en évitant tout excès ! Dieu n'aime pas les outranciers. [32] Dis : « Qui a déclaré illicites les parures et les mets succulents dont Dieu a gratifié Ses serviteurs ? » Réponds : « Ils sont destinés en cette vie aux croyants et ils seront leur apanage dans la vie future. » C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes à des gens qui comprennent. » 07. Sourate des Murailles (Al-A'râf)

ويقول: { يَا بَنِي آدَمَ خُذُوا زِينَتَكُمْ عِنْدَ كُلِّ مَسْجِدٍ وَكُلُوا وَاشْرَبُوا وَلَا تُسْرِفُوا إِنَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُسْرِفِينَ } * قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ اللَّهِ الَّتِي أَخْرَجَ لِعِبَادِهِ وَالطَّيِّبَاتِ مِنَ الرِّزْقِ { [الأعراف:31، 32]،

11.2 Dépenser dans le Halal

11.3 Dépenser avec mesure

« [26] Donne à ton proche ce qui lui est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur ! Mais évite toute prodigalité, [27] car les prodigues sont frères de Satan et Satan a été très ingrat envers son Seigneur. [28] Et si tu ne peux venir à leur secours, étant toi-même dans l'attente de la miséricorde de ton Seigneur, aie pour eux au moins un mot aimable ! [29] Ne tiens pas la main collée à ton cou par avarice, et ne donne pas non plus à pleines mains, si tu ne veux pas être blâmé ni éprouver des regrets ! [30] En vérité, ton Seigneur comble qui Il veut de Ses bienfaits ou les donne avec parcimonie. » 17. Sourate du Voyage nocturne (Al-Isrâ')

وَأْتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ وَالْمِسْكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَلَا تُبَذِّرْ تَبْذِيرًا [١٧:٢٦] إِنَّ الْمُبَذِّرِينَ كَانُوا إِخْوَانَ الشَّيَاطِينِ ۖ وَكَانَ الشَّيْطَانُ لِرَبِّهِ كَفُورًا [١٧:٢٧] وَإِمَّا تُعْرِضَنَّ عَنْهُمُ ابْتِغَاءَ رَحْمَةٍ مِّن رَّبِّكَ تَرْجُوهَا فَقُلْ لَّهُمْ قَوْلًا مَّيْسُورًا [١٧:٢٨] وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبْسُطْهَا كُلَّ الْبَسْطِ فَتَقْعُدَ مَلُومًا مَّحْسُورًا [١٧:٢٩]

وقال تعالى في وصف عباد الرحمن: {وَالَّذِينَ إِذَا أَنْفَقُوا لَمْ يُسْرِفُوا وَلَمْ يَقْتُرُوا وَكَانَ بَيْنَ ذَلِكَ قَوَامًا} [الفرقان:67]،

Le Messager (ﷺ) dit « Mangez, buvez, dépensez dans la voie d'Allah sans gaspillage ni orgueil, certes Allah aime voir les traces de ses bienfaits sur son serviteur » Hadith authentique rapporté dans le Mostadarak

عن قتادة ، عن عمرو بن شعيب ، عن أبيه ، عن جده ، أن رسول الله صلى الله عليه وآله وسلم قال " : كلوا واشربوا وتصدقوا في غير سرف ولا مخيلة إن الله تعالى يحب أن يرى أثر نعمته على عبده " هذا حديث صحيح الإسناد ولم يخرجاه المستدرک علی الصحیحین قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: "إذا سقطت اللقمة من أحدكم فليمط عنها الأذى، وليأكلها، ولا يدعها للشيطان"4.

Le gaspillage peut concerner plusieurs domaines : la nourriture, les habits, les fêtes, les loisirs, etc.

L'islam interdit l'utilisation des ustensiles en Or ou en Argent, réserve l'utilisation de la soie et de l'Or aux femmes.

Le stylo, la montre en Or sont aussi interdits.

Ne pas tuer un animal pour s'amuser.

Ne pas couper un arbre sans raison valable.

11.4 Les devoirs financiers du musulman

11.4.1 Prendre en charge les membres de sa famille

Un dinar que tu dépenses pour les choses nécessaires aux personnes sous ta responsabilité et de ta famille est meilleur qu'un dinar que tu dépenses en Sadakat

« Chaque fois qu'un musulman dépense quelque chose pour sa famille, en espérant là une récompense (de la part de Dieu), cela lui est compté comme acte de charité »

« Il suffit pour une personne comme péché de négliger ceux qui sont sous sa responsabilité » Hadith rapporté par Ahmed et Mouslim

وقال : ((كفى بالمرء إثماً أن يضيع من يقوت)) رواه أحمد ومسلم بنحوه

4- رواه مسلم في الأشربة (2033)، وأحمد في المسند (14552)، والنسائي في الكبرى كتاب الوليمة (6746)، عن جابر .

11.4.2 La Zakat

Il s'agit de la première obligation

Zakat de la répartition du jeûne

11.4.3 Le Hajj

11.4.4 Les Kafarat

11.4.5 Les Sadakat

قال تعالى: {مَنْ ذَا الَّذِي يُقْرِضُ اللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا فَيُضَاعِفَهُ لَهُ أَضْعَافًا كَثِيرَةً} [البقرة: 245].

وقال سبحانه: {مَثَلُ الَّذِينَ يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنْبَتَتْ سَبْعَ سَنَابِلٍ فِي كُلِّ سُنْبُلَةٍ مِائَةُ حَبَّةٍ وَاللَّهُ يُضَاعِفُ لِمَنْ يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ} [البقرة: 261].

وقال: {آمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَأَنْفِقُوا مِمَّا جَعَلَكُمْ مُسْتَحْلِفِينَ فِيهِ فَالَّذِينَ آمَنُوا مِنْكُمْ وَأَنْفَقُوا لَهُمْ أَجْرٌ كَبِيرٌ} [الحديد: 7].

L'altruisme

قال تعالى في وصف الأنصار: {وَيُؤْثِرُونَ عَلَى أَنْفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ} [الحشر: 9].

L'aumône permanente et le Wakf

وفي الحديث: "إذا مات ابن آدم انقطع عمله إلا من ثلاث: صدقة جارية، أو علم ينتفع به، أو ولد صالح يدعو له"5

11.4.6 Le sacrifice de l'Aïd

11.4.7 Prendre en charge les proches, les voisins nécessiteux

Le Messenger (ﷺ) dit : « Les gens d'une agglomération dans laquelle un individu s'éveille le matin affamé n'ont plus droit à la protection d'Allah » Musnad Al Imam Ahmad

"ليس منا - أو ليس بمؤمن - من بات شعبان ، وجاره إلى جنبه جائع"6

11.4.8 Construire les mosquées

11.4.9 Participer pour alléger la souffrance après les catastrophes et les guerres

5- رواه مسلم في الوصية (1631)، وأحمد في المسند (8844)، وأبو داود في الوصايا (2880)، والترمذي في الأحكام (1376)، والنسائي في الوصايا (3651)، عن أبي هريرة.

6- رواه أبو يعلى في المسند (92/5)، والطبراني في الكبير (154/12)، والحاكم في البر والصلة (184/4)، وصحح إسناده ووافقه الذهبي، والبيهقي في الشعب باب كراهية إمساك الفضل (225/3)، عن ابن عباس، وقال المنذري: رواه ثقات. انظر المنتقى (1531).